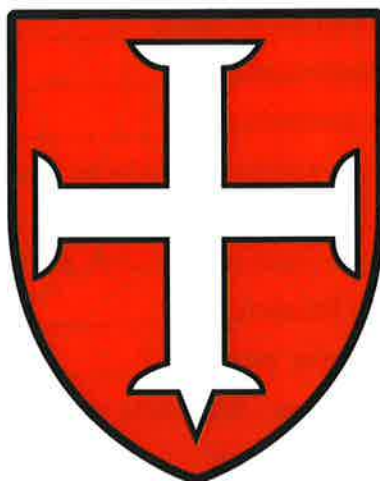




**PROCÈS-VERBAL
Séance du 2 mai 2022**

À valider/Conseil

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	3
2.	PV des séances du 17 février et du 7 mars 2022	4
3.	Approbation de l'ordre du jour	4
4.	Communications du bureau du Conseil	5
5.	Communications de la Municipalité	8
6.	Préavis — Rapports des Commissions	9
	<i>Préavis N° 06/22 — Adhésion à part entière à Région de Nyon — Demandes :</i>	<i>9</i>
	<i>D'un crédit de maximum 25'000 CHF. — pour la cotisation partielle de l'année 2022 ;</i>	<i>9</i>
	<i>De l'autorisation d'inclure les cotisations futures (20fr/hab) dans le budget de la commune</i>	<i>9</i>
	<i>Préavis 07/22, Exercice du droit de préemption accordé à la commune par la LPPPL.</i>	<i>14</i>
7.	Initiatives, réponses de la Municipalité	17
8.	Initiatives, dépôts de motions, postulats	18
9.	Associations intercommunales - Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE	18
10.	Divers et propositions individuelles	19

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil et ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance à 20 h 20, salutations à la Municipalité

Constitution du bureau :

M. Henri Bossert, Président
M. Claude Lagrange, Vice-Président
Mme Fabienne Vionnet, secrétaire
Mme Christine Chauvet, scrutatrice
Mme Moravia Widmer, scrutatrice
Mme Ulrike Richardson, scrutatrice suppléante
M. Laurent Sinner, huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

M. Robert Middleton, Syndic
Mme Johanna Pini, Municipale et Vice-Syndique
M. Yvan Rueff, Municipal
M. Bernard Henrioux, Municipal

Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale est excusée

Excusés : 9 membres du Conseil sont excusés

M. Bautz René
Mme Beirnaert Karine
M. Böhler Patrick
Mme Bourquin Lydia
M. Yves Cretegny
M. Duhoux Laurent
M. Gobet Pascal
M. Nassisi Sylvain
M. Pommaz Quentin

Absence non excusée : aucune

À la suite de l'appel, 36 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum pour siéger (18) est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.
Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 18 voix contre 17.

2. PV des séances du 17 février et du 7 mars 2022

Le Président passe en revue le PV du 17 février 2022

M. Denis Gobet demande une modification, page 13 en bas de page, remplacer « 60 % » par « 66 % ».

Vote pour l'approbation du PV :

Refus : aucun

Abstention : 5

Approbation : large majorité

Le PV est accepté à la majorité.

Le Président passe en revue le PV du 7 mars 2022

M. le Syndic demande une modification, page 8, dernier paragraphe, remplacer « 17 mars » par « 5 mai ».

Mme Johanna PINI demande une modification, page 15, 4^e ligne, remplacer « du bâtiment communal » par « Grand Pré 23 ».

Vote pour l'approbation du PV :

Refus : aucun

Abstention : 5

Approbation : large majorité

Le PV est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce quelques modifications à l'ordre du jour.

— Point 6 : le Préavis 08/22 est retiré de l'ordre du jour ;

— Point 7 : Motion « réfection du chalet de Poêle Chaud », déposée en 2020 et toujours en attente d'une réponse de la Municipalité. Il s'agira de nommer une commission ad hoc de 5 membres pour examiner le préavis en préparation.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour modifié :

Refus : aucun

Abstention : aucune

Approbation : large majorité

La modification de l'ordre du jour est acceptée à la majorité du Conseil.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances du Conseil communal 2022

Le 27 juin 2022

Le 31 octobre 2022

Le 5 décembre 2022 ; début de la séance à 19 h 00. Repas de Noël du Conseil à l'issue de la séance.

Votations et élections.

Élections cantonales 2022 – 10 avril, second tour de l'élection du Conseil d'État.

Après l'élection de Mme Christelle Luisier (PLR) au premier tour, 6 membres restaient à élire.
Résultats pour Crans :

Isabelle Moret (Alliance vaudoise), 342 voix ;
Valérie Dittli (Alliance vaudoise), 326 voix ;
Frédéric Borloz (Alliance vaudoise), 325 voix ;
Michael Buffat (Alliance vaudoise), 273 voix, non élu ;
Noria Gorrite (Parti socialiste et Verts), 220 voix ;
Rebecca Ruiz (Parti socialiste et Verts), 217 voix ;
Vassilis Venezielos (Parti socialiste et Verts), 188 voix.

Participation à Crans : 40 %

Le Président remercie le bureau électoral, les scrutatrices, le vice-président, M. Claude Lagrange, qui a pris la conduite de ce dépouillement.

Prochaines votations 2022 :

Votations fédérales du 15 mai 2022, 3 objets seront présentés au peuple :

- *Modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographique ;*
- *Modification de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules ;*
- *Reprise du règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et des gardes-côtes (développement de l'acquis de Schengen)*

Votations suivantes annoncées le 25 septembre et le 27 novembre 2022.

Résolution du Conseil au sujet d'ARSCO SA.

Conformément à la volonté du Conseil, la résolution a été transmise aux 8 entités suivantes :

- ARSCO SA – Conseil d'administration ;
- APEJ – CODIR et Conseil intercommunal ;
- Communes de Terre Sainte – Municipalités et Conseils communaux ;
- Autorités cantonales – Préfecture de Nyon et Mme Christelle Luisier, Conseillère d'État ;
- Cour des comptes cantonale.

Aucune réponse à ce jour. Le Bureau du Conseil informera le Conseil des réponses reçues.
Les différents courriers relatifs à la résolution sont à disposition pour consultation en fin de séance.

Motion ARSCO.

Suite à une demande de la commission de gestion de Coppet au sujet des liens entre organes délibérants et conseil d'administration d'ARSCO, le service des communes précise qu'une SA dispose de sa propre gouvernance et ne doit pas rendre compte directement au délibérant. Par contre le délibérant peut s'adresser à son représentant, ici notre Syndic, pour toute demande de pièces ou de questions administratives.

Le Président confirme que ceci va exactement dans le sens voulu par la motion.

ARSCO souhaite disposer des adresses mail des membres du Conseil pour la diffusion de sa newsletter. Le Bureau propose de garder ces adresses confidentielles et procédera lui-même à la diffusion du document à ses membres.

Une présentation des comptes de l'ARSCO est prévue le 3 mai. Mme Isabelle Nussbaum et M. Thomas Dislich s'y rendront et représenteront les commissions finances et gestion.

Révision de la loi sur les communes.

Suite au travail du groupe consultatif, différentes modifications et compléments sont proposés, principalement dans le but d'assurer un meilleur cadrage des associations et participations (voir propositions complètes en annexe jointe au document).

Mme Catherine Schmutz : Concernant le renouvellement partiel envisagé pour le Conseil de Direction, ne serait-il pas envisageable de demander l'application de la même règle pour les Codir intercommunaux, afin qu'il y ait un roulement qui se fasse sur la base d'une législation.

Visites et activités extérieures.

14 mai 2022 : visite de l'ACP Trélex (Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert à plaquettes). Participation de 3 à 4 membres du Conseil.

4 mai 2022 : visite du district Nyon-Rolle par le Conseil d'État à Rolle.

17 mai 2022 : assises de la facture sociale, deuxième édition. Le Président et quelques membres de la CoFin seront présents.

18 mai : visite et présentation des rénovations énergétiques du bâtiment communal de Founex. Le programme sera diffusé par le bureau.

9 mai 2022 : réception des jeunes citoyens par la commune. En raison de l'interruption de cette manifestation les deux dernières années, ce sont 3 volées de jeunes qui sont invitées à la salle communale.

Communication au sujet du préavis 08/22 concernant la rénovation de l'ascenseur de l'immeuble du Grand Pré 23 :

Projet reporté une première fois, le rapport de la commission des travaux est toujours en attente. Ceci impliquerait un nouveau report avec des conséquences sur les offres rentrées (échéance de la validité).

Cependant, vu le rapport favorable de la CoFin et la confirmation d'un avis favorable de la commission des travaux, réunie avant la séance, l'option de passer ce projet dans les dépenses urgentes a été prise. Ceci dans le souci de pouvoir bénéficier des meilleurs prix. La municipalité présentera un rapport a posteriori pour les travaux réalisés, en accord avec les deux commissions, ainsi que la commission de gestion.

M. Alexandre Gaillard : demande quelques informations sur l'état du dossier de notre lutte contre la facture sociale et quelles solutions permettraient d'avancer.

M. le Syndic : le 17 mai, l'objectif des assises de la facture sociale sera de permettre aux communes vaudoises de s'exprimer sur les problèmes de la facture sociale et d'inciter davantage de communes à recourir contre la facture sociale 2021. Crans a déjà fait recours en 2019 et 2020. Si une cinquantaine de communes déposent un recours, ce serait déjà un message très fort.

Les dicastères du nouveau Conseil d'État ne sont pas encore distribués, mais nos idées ont déjà été communiquées à Mme Luisier, en supposant qu'elle s'occupera encore des communes. Une séance d'informations sera organisée après les assises.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

Réception des nouveaux habitants : une réception des nouveaux habitants sera organisée dans le courant de l'automne et concernera les arrivants des années 2002, 21 et 22.

Accueil de réfugiés ukrainiens : un groupe de coordination est constitué au niveau de la Municipalité et comprend, Mme Marie-Noëlle Gay pour les questions sociales, Mme Ariane Ruchat pour des cours de français à raison de 2 fois par semaine, Mme Alexia Chan qui récolte les denrées alimentaires et les mets à la disposition pour les réfugiés de la commune ainsi que pour Terre Sainte et les communes des alentours.

Une réunion hebdomadaire est organisée le lundi à la salle communale pour les réfugiés. Des représentants de l'EVAM sont venus pour répondre aux questions des réfugiés. En raison du manque d'information actuel, de très nombreuses personnes y ont assisté. Il y a avait beaucoup plus de gens d'ici que de réfugiés.

Décoration des fontaines du village : M. le Syndic remercie encore les bénévoles qui ont décoré les fontaines de la Commune :

Mme Cynthia Marques, présidente de l'AOMEC, Mme Christine Buccini, M. André Chuat, M. Michel Lambelet, Palushi jardins et M. Bernard Henrioux

Mme Joanna PINI :

Guichet mobile : la Municipalité a décidé de participer au projet pilote « guichet mobile » initié par Région de Nyon.

Il s'agit d'une application mobile gratuite proposant différentes alternatives à la voiture individuelle pour les trajets du domicile au travail en combinant tous les types de transport public et individuel, les offres Park & Ride et les possibilités de co-voiturage.

Cette application permet également de connaître les performances du trajet au niveau des émissions de CO₂, ainsi que les bénéfices physiques si on utilise le vélo.

L'application peut être téléchargée gratuitement sur le site : www.guichet-mobile.ch/app.

M. Yvan RUEFF

N'a pas de communication

M. Bernard Henrioux

N'a pas de communication

6. Préavis — Rapports des Commissions

**Préavis N° 06/22 — Adhésion à part entière à Région de Nyon — Demandes :
D'un crédit de maximum 25'000 CHF. — pour la cotisation partielle de l'année 2022 ;
De l'autorisation d'inclure les cotisations futures (20fr/hab) dans le budget de la
commune**

MM. Jean-Daniel Aubry et Denis Gobet, donnent lecture des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc.

Le Président remercie les rapporteurs et passe la parole au Conseil.

M. Carlos Mota : revient sur les arguments présentés dans le préavis, qu'il considère comme non valables :

— paiement d'une cotisation pour faire du lobbying dans une organisation apolitique. Cela ne va pas nous aider face au Canton, on ne pourra pas s'appuyer sur Région de Nyon pour s'appuyer sur ce dossier ;

— quel sera le poids de notre Commune dans une telle organisation ? Notre voix sera voix très minoritaire par rapport à la ville de Nyon qui imposera finalement sa position ;

— pourquoi n'avons-nous pas adhéré plus tôt à Région de Nyon et pourquoi nous y intéressons-nous maintenant ?

Mis à part l'aspect lobbying, les autres arguments du préavis lui semblent avoir peu d'intérêt pour la commune.

M. Denis Gobet : répond que l'investissement consenti de 50'000. — n'est pas là pour du lobbying ni pour faire avancer le dossier de la facture sociale.

De plus, la commission est rassurée sur la problématique des Communes qui ont quitté l'association. Depuis 2016, 4 communes sont parties, Région de Nyon n'est pas un bateau qui prend l'eau. C'est une question de personnalité ou de politique, mais ce n'est pas représentatif d'une faiblesse de Région de Nyon.

Pour la commission, il apparaît que Crans a besoin d'un soutien régional et d'être plus entendu, plutôt que de rester dans notre coin.

Ne pas rejoindre l'association ne serait pas bon pour notre image : Crans serait une fois de plus pris pour des gens qui veulent jouer tout seul !

Le coût de ne pas y participer serait finalement plus grand que le coût d'y participer. Dans ces conditions, la commission est d'avis que la participation vaut la peine, à condition d'avoir une participation active. Montrons que l'on est proactif et engagé. Cela dit, la commission n'était pas unanime.

M. Vincent Chevalley : fait part de ses doutes de trouver des représentants engagés et motivés pour travailler et représenter la commune aux assemblées de Région de Nyon durant 5 ans. Ces doutes et l'accumulation de petites dépenses pour la cotisation le font pencher du côté du refus.

Mme Sonia Weil : constate qu'il s'agit d'un choix par défaut et se demande si Région de Nyon a démontré une ouverture particulière en cherchant notre adhésion ? Quelle est leur position ?

M. Denis Gobet : précise que lors de l'entretien entre les représentants et la commission, ceux-ci étaient enthousiastes.

M. le Syndic : souligne que notre Commune manque d'écoute sur le plan régional. Or, le nouveau président de Région de Nyon montre une réelle ouverture.

Rien dans les statuts de Région de Nyon n'interdit les discussions politiques et il n'exclut pas d'intervenir pour proposer un forum sur la facture sociale. C'est une décision politique du conseil régional de ne pas s'occuper de cela. Mais, il n'y a aucune raison pour ne pas proposer un entretien ou une discussion sur ce thème.

Mme Nathalie Sauvain : souhaite connaître les raisons du départ des 4 communes, car ceci lui semble être révélateur de problèmes au sein de l'organisation. Ces 4 départs en 6 ans, c'est quand même beaucoup !

M. le Syndic : perçoit ces démissions comme une réaction au DISREN. Avec les nouveaux statuts, la participation au DISREN n'est plus un but statutaire obligatoire, il est optionnel. À l'époque, Crans avait refusé d'adhérer en raison du PIR (programme d'investissement régional) qui était obligatoire.

À Prangins, c'est surtout l'opposition au projet de route de contournement (RDU) qui a cristallisé les oppositions.

Comme la participation aux investissements est maintenant un but optionnel, l'impact sur nos finances est réduit, raison pour laquelle la Municipalité propose l'adhésion de notre Commune à Région de Nyon.

M. Thomas Dislich : demande combien de commune sont membre Région de Nyon et souhaite savoir si le poids de notre Commune dans l'association sera calculé sur le nombre d'habitants, comme la cotisation de 30.-

M. le Syndic : répond que notre Commune disposera de 4 voix, proportionnellement à la population de la région.

M. Blaise Schwerzmann : revient sur les buts de l'association et constate qu'il ne s'agit pas uniquement de réseautage.

La participation à Région de Nyon aura des impacts bien plus profonds en donnant accès à des ressources que nous n'avons peut-être même pas dans la commune.

Cela peut nous aider à relever des défis, notamment en matière de développement durable, de mobilité ou de biodiversité. Ce sont des thèmes qui vont être de plus en plus importants.

M. Denis Gobet : précise que le rapport de la Municipalité étant très complet et bien fait, la commission ad hoc ne voulait pas revenir sur chaque point. Il ajoute que la commission a eu accès au rapport de gestion de Région de Nyon, disponible en ligne. Ce document montre un tableau complet des activités de l'association, dont certaines pourraient nous concerner directement, notamment les pistes cyclables, le réseau de Vélib, les horaires de bus, une meilleure coordination pour les questions de mobilité, de gestion et d'amélioration du territoire et pour des questions un peu plus techniques.

Ce sont là des thèmes que la Commune n'est pas en mesure d'aborder seule.

Pour terminer, il invite les membres du Conseil à lire le rapport de la Municipalité et pourquoi la Municipalité nous encourage, car tous les arguments s'y trouvent.

Mme Catherine Schmutz : se souvient que la Commune s'est vue refuser l'accès à plusieurs projets en raison de la non-adhésion au Conseil de Région de Nyon.

Il serait ainsi très bénéfique de pouvoir être intégré au plan directeur régional, au vu de notre position géographique.

Actuellement, toutes les portes nous sont fermées et nous nous retrouvons en retrait aussi bien en Terre Sainte que sur le plan régional.

La cotisation annuelle de 50'000.- peut sembler élevée. Mais il serait mal vu de demander tous les avantages d'une association sans payer.

Ce prix nous permettra d'ouvrir des portes qui vont bien au-delà des stations de vélo.

M. André Ramseier : souligne que nous faisons partie intégralement de cette région et que son évolution nous rapproche toujours plus, notamment avec la future passerelle reliant Colovray au centre de Nyon.

Il se souvient de sa frustration de se voir refuser une visite organisée par la région en raison de son lieu de résidence dans la commune.

Mme Ulrike Richardson : revient sur le départ de Prangins et relève dans le rapport de majorité des raisons qui ne sont pas seulement d'ordre politique.

On y trouve notamment des dysfonctionnements dans la gestion et dans le CoDir. Elle se demande à quoi correspond la SOFREN, est-ce encore une sorte d'ARSCO ? Voulons-nous répéter les mêmes problèmes ?

En matière de mobilité, nous sommes mieux lotis que des communes qui adhèrent à Région de Nyon. Nous avons 2 bus par heure, bien plus que Mont-sur-Rolle, qui n'a qu'un bus et rien au-delà de 20 h.

Nous avons déjà assez de problèmes financiers dans la commune et si nous devons quitter l'association, nous devrions encore payer durant deux ans en raison du délai.

M. le Syndic : le rapport de Prangins concernait un autre secrétaire général et un autre président. De nombreux changements ont eu lieu et je peux vous assurer que les relations sont bien meilleures. Il y a une ouverture qui n'existait pas avant et je peux vous assurer qu'avec l'équipe en place il n'y aura pas ce genre de remarque.

M. Jean-Daniel Aubry : précise que si la cotisation annuelle devait dépasser les 60'000. — celle-ci serait remise en question. Nous sommes très loin du cadre d'ARSCO où les montants engagés sont beaucoup plus importants. Mettre 20 francs par année et par personne pour rejoindre Région de Nyon est une très bonne chose comme l'a très bien dit Denis Gobet, même si cela ne touche pas la facture sociale.

Mme Isabelle Nussbaum : constate que la commission ad hoc n'était pas unanime.

La mention du décompte du vote de 4 sur 5 ne risque-t-elle pas d'influencer les personnes qui sont amenées à voter ?

Faut-il dorénavant mentionner le décompte des voix dans les rapports ?

Jusqu'ici, les rapports de commission exprimaient une position consensuelle sur l'approbation ou le refus d'un projet.

M. le Président : les confrontations au sein d'une commission existent et peuvent conduire à des conclusions qui ne font pas l'unanimité. Un rapport de minorité peut aider à clarifier les positions dans ce cas.

Mme Catherine Schmutz : précise qu'il avait été décidé de mentionner le score des votes dans les rapports. Ceci afin de simplifier la récolte des signatures.

Seule la signature du rapporteur et le décompte du vote étaient requis.

M. Blaise Schwerzmann : revient sur les différentes interventions et ajoute que le seul moyen de changer un système c'est de faire partie du système. Ainsi, ce n'est qu'en intégrant la Région de Nyon que nous pourrions l'influencer au niveau de son fonctionnement et on a toujours une possibilité d'en sortir si on voit que le fonctionnement ne nous convient pas.

M. Carlos Mota : apprécie l'intervention de notre Syndic et les informations sur les éléments historiques du dossier, inconnus de nombreux membres du Conseil. Le nouveau président et la nouvelle gouvernance lui font espérer des choses profitables. Concernant la passerelle Colovray-Nyon, de quoi s'agit-il ?

M. André Ramseier : il s'agit d'une passerelle qui reliera Nyon à Colovray, le long de la voie CFF, pour piétons et vélos.

M. Denis Gobet : admet que le but du rapport était aussi un peu provocateur.

Le manque d'unanimité révèle surtout la nécessité d'adhérer pour de bonnes raisons demandant un véritable engagement.

Un élément du débat est révélateur d'un aspect financier important :

le sport et la culture de la région reçoivent un soutien financier. À Crans, ni Caribana, ni Malika Gobet, nageuse de haut niveau, qui assurent tous deux le rayonnement de notre Commune par-delà les frontières, n'ont droit à des subventions de Région de Nyon dont nous sommes exclus.

Région de Nyon est un canal de subventionnement important pour certaines activités. Ces 20 francs représentent un investissement finalement symbolique qui peut rapporter plus par le fait de coopérer pour autant que des êtres humains s'engagent à le faire. C'est donc le but de ce rapport.

Mme Catherine Schmutz : revient sur la fréquence favorable des bus et précise que nous bénéficions des effets d'une loi genevoise qui impose la cadence semi-horaire sur l'ensemble de son territoire. La ligne 811 traversant Céligny, nous bénéficions de la proximité de Genève et non de Région de Nyon.

Elle ajoute que certaines problématiques ne peuvent être remontées au Canton qu'au travers de Région de Nyon et que notre Commune a déjà dû faire face au refus d'entrer en matière du Canton pour cette raison.

M. le Syndic : il y a toute la question de l'aménagement du territoire.

Mme Nathalie Sauvain : constate que nous nous apprêtons à payer pour participer à une association qui ne nous a que partiellement convaincus.

Aurons-nous toujours notre autonomie pour refuser des projets qui ne nous concernent pas ?

M. le Syndic : c'est justement la distinction entre le DISREN qui est un projet d'investissement auquel nous ne participons pas. Il rappelle qu'en ce qui concerne le centre de ski nous avons décidé de notre propre gré. La Municipalité et le Conseil communal ont validé un préavis pour financer ce projet sans y être obligés.

En tant que membre, nous ne serons pas obligés de financer des projets. Par contre, et ça, c'est le point positif, en ce qui concerne le développement durable et l'aménagement du territoire nous aurons notre mot à dire.

Comme Denis Gobet l'a dit à juste titre, nous sommes là pour mettre en valeur le point de vue de Crans, c'est ça le but.

M. le Syndic invite le Conseil à lire le rapport d'activités de Région de Nyon qui contient beaucoup de choses qui nous intéressent pour le présent et pour l'avenir.

M. Alexandre Gaillard : souhaite connaître si des membres du Conseil sont déjà intéressés pour représenter la Commune avant de voter.

M. Le Syndic : peut dire que 2 municipaux, Mme Pini et lui-même sont déjà très engagés. Il faut des partenaires au Conseil communal.

Mme Milène Pochon : demande le nombre de séances annuelles pour les délégués ?

M. le Syndic : 2-3 séances par année

Mme Milène Pochon : moi, je veux bien !

M. Vincent Chevalley : le but n'est pas de dire qu'il y a 2 séances. Ce qui compte vraiment est la capacité à travailler en réseau pour la Commune, c'est beaucoup plus que ça.

Mme Sonia Weil : demande si le Conseil doit décider aujourd'hui ?

M. le président : répond que le Conseil va voter sur le préavis. Ensuite, la procédure pour rejoindre Région de Nyon va encore prendre du temps. Pour cette raison, le premier crédit demandé couvre à peu près la moitié de l'année. Cela veut dire que l'on entrerait à peu près à fin juin et à partir de là on devra nommer des délégués. La nomination des délégués se ferait au plus tôt, au mois de juin.

M. le Syndic : complète que le Conseil doit valider le préavis. Puis la Municipalité soumettra une demande d'adhésion officielle validée par le Conseil communal, qui devra à son tour être validée par le Conseil intercommunal, probablement au mois de juillet, lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

Le Conseil n'a plus de question.

Le Président relit les conclusions du préavis telles que présentées, puis passe au vote.

Résultats du vote :

Refus : 3
Abstention : 3
Approbation à la majorité

Le préavis est accepté à la majorité du Conseil.

Préavis 07/22, Exercice du droit de préemption accordé à la commune par la LPPPL.

M. le Président passe la parole à M. Aubry pour le rapport de la commission des finances.

Mme Catherine Schmutz : demande si l'objet du préavis doit correspondre strictement à l'une des catégories définies par le droit de préemption, ou cela peut-il s'appliquer à des catégories mixtes ?

M. le Syndic : répond qu'il s'agit d'un ensemble de critères prévus par la loi. La Municipalité annonce cela à au moment où cela entre en action.

Mme Catherine Schmutz : comme la Municipalité cherche à favoriser la mixité sociale, la possibilité de mélanger ces catégories est-elle possible au moment où la Commune fait l'acquisition d'un bien ?

M. le Syndic : répond que le mélange des catégories de logement est possible.

Mme Catherine Schmutz : l'accès à un logement d'utilité publique nécessite la mise en place d'une politique d'attribution spécifique, afin d'éviter tout abus. La Municipalité a-t-elle déjà prévu un règlement ?

Qu'entend-on par location à long terme et qu'advient-il en cas de revente du bien, par exemple ?

M. le Syndic : pour la revente, la protection des locataires s'applique.

Mme Catherine Schmutz : donc il sera difficile de mettre une politique spécifique en place dans ce cas-là ?

M. le Syndic : effectivement. Actuellement, nous n'en sommes pas encore là, il n'y a même pas de terrain.

Lorsque la Municipalité reviendra devant le Conseil avec un projet concret, c'est à ce moment-là qu'on pourra définir les paramètres et les critères. Mettre à disposition des logements à loyers abordables reste l'un des objectifs de la Municipalité qui figure dans le plan de législature.

Mme Catherine Schmutz : soutient que la préparation d'un règlement d'attribution permettrait de pallier une forme d'urgence qui se présentera le jour où un projet sera présenté. Pour cette raison, la réflexion doit être conduite en amont.

De plus, la Commune devra solliciter le Conseil d'État pour la reconnaissance de la pénurie de logements dans le district. Donc, s'il n'y a pas de pénurie de logements dans le district que tout ça tombe à l'eau.

M. le Syndic : voit-on arriver la fin de la pénurie de logements dans le district ? Le phénomène semble durable.

M. Marc-Henri Barrail : se demande si l'on parle de droit de préemption ou du droit des HLM, car c'est ça dont il s'agit.

Il n'apprécie pas du tout l'analyse qui est faite : *« habiter Crans deviendra de plus en plus cher et sera composée d'une population aisée, peut être sans enfants en bas âge, et vieillissante »*. En se promenant dans le village, il n'a pas l'impression d'être dans un ghetto de vieux riches. La solution qui nous est proposée sera finalement entre les mains d'une société du type ARSCO qui amènera des problèmes de gouvernance et amènera d'autres distorsions à la problématique des logements à Crans.

En conclusion, la solution proposée n'est pas bonne. Pourquoi la Commune ne construirait-elle pas des immeubles locatifs comme à Coinsins ? De plus, les loyers encaissés ne sont pas comptés dans la facture sociale.

Selon lui, ce n'est pas à la Commune ni à l'État de stabiliser les prix des logements, qui comme tout le monde le sait dépendent plus des taux d'intérêt que d'autres facteurs

Mme Catherine Schmutz : demande s'il ne serait pas nécessaire d'inventorier les logements en possession de la commune et de définir lesquels bénéficieraient de la politique spécifique d'attribution en créant un parc de logements d'utilité publique.

M. le Syndic : il n'y a pas de terrain, nous n'avons pas un seul mètre carré qui appartient à la commune où on pourrait faire ça.

La Municipalité a bien essayé de libérer du terrain à la STEP, le Canton a dit non.

Il reste persuadé que d'ici 20 à 50 ans ce sera possible.

La question de savoir si une politique dans ce sens est souhaitée comme cela figure dans le programme de législature appartient au Conseil, qui décidera.

Avec ce projet, le Conseil décide de la possibilité d'avoir des logements selon une certaine définition. Je pense que c'est ça surtout.

M. Thomas Dislich : précise que le préavis ne discute pas de l'acquisition de terrains pour du logement. Il s'agit uniquement d'avoir la prérogative de prendre une décision rapidement.

M. le Syndic : la Commune dispose de 32 appartements, dont la moitié environ représente des appartements de rendements. Les autres appartements ont des loyers relativement bas et nécessitent des travaux d'assainissement. Peut-on maintenir les loyers à leur niveau actuel, si l'on paye les 2 ou 3'000'000.- qui sont nécessaires pour les assainissements ? Actuellement avec les bâtiments existants, on ne pourrait pas prétendre que c'est des logements d'utilité publique.

Mme Catherine Schmutz : à son avis, ce préavis arrive trop tôt. Il devrait être présenté après que la Commune et le Conseil se soient prononcés sur la façon dont on veut mettre à disposition où créer des habitations.

Après, il sera trop tard pour discuter de la politique que l'on veut mettre en place.

M. Le Syndic : effectivement la municipalité aurait pu mettre en place une politique dans ce sens. Mais, n'est pas nécessairement à la Commune de le gérer. Des sociétés spécialisées dans la mise en vigueur de la loi et de la création de loyers existent. Ce que souhaite la Municipalité avec ce préavis, c'est d'avoir la possibilité de présenter une option le moment venu.

M. Jean-Daniel Aubry : approuve les arguments du Syndic. Il ajoute qu'entre le dépôt d'un préavis pour un crédit d'étude et la réalisation d'un projet, on aura tout le temps de mettre en place la politique pour les logements. Ceci est valable également entre la décision d'acquisition et l'achat d'un bien. Il y aura du temps pour mettre en place toutes ces politiques.

Le but de ce préavis n'est pas de mettre en place les politiques de location, mais de donner l'autorisation à la municipalité de pouvoir étudier le cas échéant les possibilités qui se présentent. Il n'y a pas de crédit qui est engagé, il n'y a rien. De mettre la charrue avant les bœufs, c'est de faire une politique pour des logements qui n'existent pas. C'est perdre du temps, car il n'y aura peut-être jamais de projets qui vont se présenter.

Mme Kurt : contrairement à Nyon, Crans ne figure pas sur la liste des communes qui fournissent une aide individuelle au logement (AIL). Les habitants n'ont donc pas accès à cette prestation. L'accès à ce type de prestation figure-t-il dans le programme d'activités de Région de Nyon, est-ce une priorité, surtout en cette période où l'on voit le retour des difficultés économiques ? Y aurait-il un moyen de faire du networking à ce niveau ?

M. le Syndic : la commune de Crans n'a aucune emprise sur la politique de Nyon. Donc si nous voulons à Crans avoir des logements à loyers abordables, une politique communale est nécessaire et il faut des terrains.

Jusqu'à présent, le Conseil communal n'a pas voulu de politique de subventionnement.

Le but du préavis est de faire des projets à moindre prix, de façon à établir des loyers abordables en fonction de ce qui est possible.

Une société spécialisée a déjà rencontré le Syndic dans ce sens, c'est-à-dire des loyers à prix abordable.

M. Jean-Daniel Aubry : constate que le débat s'écarte du sujet. Nous devons voter sur un préavis, non pas sur des loyers ou autres projets qui n'existent pas.

M. Jean-Marc Fillistorf : remarque que cela fait 2 législatures que la Commune désire stimuler la mixité sociale et l'aide à des logements sociaux. Ce préavis est une bonne occasion de pousser dans ce sens-là.

M. le Syndic : cette société qui s'appelle Equiteam. Ce sont vraiment des spécialistes du domaine. Des informations sont accessibles sur leur site internet.

Il n'y a pas d'autres questions de la part du Conseil.

Le président relit les conclusions du Préavis telles que présentées, puis passe au vote.

Résultats du vote :

Refus : 1

Abstention : 3

Approbation : à la majorité

Le préavis est accepté à la majorité du Conseil.

7. Initiatives, réponses de la Municipalité

Motion Poêle chaud, nomination d'une commission ad hoc.

Cette initiative a été déposée et renvoyée à la Municipalité le 15 septembre 2020.
Le texte de M. Michel Lambelet était soutenu par 16 signatures du Conseil et il porte sur le chalet d'Alpage Poêle Chaud.

Il s'agit de nommer une commission de 5 membres afin d'examiner le préavis qui va être déposé au Conseil.

M. Michel Lambelet : rappelle qu'une réponse est attendue par le Conseil dans les 6 mois après renvoi à la Municipalité. On est à 2 ans. Ce chalet d'alpage a été acquis le 28 décembre 1819 par monsieur Antoine Charles Guillaume Saladin pour la somme de 12'500 francs. Le bâtiment a déjà reçu quelques rénovations partielles, mais des travaux sont nécessaires pour permettre son utilisation aujourd'hui interdite par mesure de sécurité. La poutraison nécessite une rénovation qui fera l'objet d'un prochain préavis. M. Lambelet manifeste son intérêt pour participer à la commission ad hoc.

M. Marc-Henri Barrail : rappelle que ce chalet appartient à notre patrimoine et que nous n'en avons qu'un seul. Il ajoute que sa toiture typique du Jura permet de récolter l'eau nécessaire à l'abreuvement du bétail, car il n'y a pas de point d'eau. Ceci permet à la Commune de louer le pâturage aux éleveurs en été.

Ce bâtiment est enregistré au patrimoine vaudois, nous ne pouvons pas le laisser tomber en ruine. Lors d'une visite, les membres du Conseil présents avaient été informés que la poutraison était en train de tomber et que le toit rouillait et qu'il fallait intervenir. Chaque hiver qu'on laisse passer, la situation se détériore. Ce serait bien de faire quelque chose pour ce chalet.

M. Marc-Henri Barrail : propose que la commune organise une visite du chalet afin que le Conseil se donne vraiment une idée.

M. Bernard Henrioux : rappelle que la dernière visite organisée n'avait recueilli que la présence de 5 conseillers communaux. Plusieurs visites ont dû être annulées en raison du manque d'intérêt.

Il souhaite la création d'une commission, car un préavis est en cours de préparation. Des devis ont été demandés à des ferblantiers et des charpentiers, mais la commission manque.

M. le président reprend la parole et appelle les candidatures pour la création d'une commission ad hoc de 5 membres.

M. Boris Lerch

M. Thomas Dislich

M. Michel Lambelet

M. Yves André Fasel

M. Jacques Pelichet

Les 5 candidats sont élus tacitement.

8. Initiatives, dépôts de motions, postulats

Sans objet.

9. Associations intercommunales - Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE

APEJ — M. Carlos Mota :

L'APEJ est en fonction depuis janvier 2022.

Le Codir a présenté des informations sur les points suivants :

- rénovation du plateau sportif, pour un montant inférieur à 30'000.-, donc non soumis à un préavis ;
- présentation du projet de piscine-patinoire identique à celle de Crans. Quelques voix se sont exprimées pour s'inquiéter des moyens nécessaires à ce projet, mais la majorité de l'assemblée était favorable ou neutre sur le démarrage du projet ;
- constitution d'une commission pour la révision et pour compléter le règlement du personnel et adhérer à une convention CCT ;
- démarrage du dossier pour la construction de 3 salles de gymnastique. Ce sujet avait déjà été présenté par Isabelle Nussbaum. Cela ne règlera pas immédiatement le manque de salles, car la loi cantonale fixe le besoin à 6 salles. En raison de l'augmentation démographique de la région, les investissements liés au développement des infrastructures scolaires doivent être planifiés sur plusieurs années et un plan d'investissement à long terme est réellement nécessaire.

Au vu des projets prévus, un plan d'investissement existe manifestement et il sera intéressant de le voir et de récupérer cette information-là auprès des membres de l'exécutif de l'ARSCO puisque c'est ce qui nous intéresse.

SITSE, M. Cédric Aeschlimann :

Rien de nouveau, la prochaine séance est agendée le 9 juin 2022 avec 5 objets à l'ordre du jour. Ces points concernent essentiellement les premiers et les deuxième-but optionnels de l'association, pour lesquels la Commune de Crans n'est pas concernée.

Police Nyon Région : M. Olivier Kohler

Dans sa dernière séance (*préciser date ?*), le conseil intercommunal a validé les 3 préavis portés à l'ordre du jour.

Les comptes 2021 sont bons par rapport au budget, il y a 70'000. — de différence (*préciser + ou — ?*). La contribution des communes diminue d'un million en moins grâce au revenu des amendes, donc tout se passe bien.

Le rapport de gestion est très complet et présente l'ensemble des activités de la police pendant l'année. Le document est disponible sur le site internet de police Nyon-Région. La lecture du rapport permet de se rendre compte de la grande variété des activités de la police et du grand nombre d'événements sur lesquels la police intervient dans notre région. Travail de prévention dans les écoles, auprès des jeunes qui sortent le week-end. La PNR n'est pas juste là pour mettre des amendes. La lecture du rapport est vivement recommandée.

Finalement, un crédit de 100'000. — pour l'achat d'un nouveau radar qui flashe dans les 2 sens, le préavis a été accepté. Crans détient le pourcentage le plus élevé des 3 communes au niveau des infractions. Une voiture s'est fait flasher sur Crans à 140 km/h. À Prangins, on atteint 144 km/h et à Nyon 120. 13'000 véhicules ont été contrôlés à Crans, dont 800 en infraction.

10. Divers et propositions individuelles

Mme Sonia Weil : demande s'il ne serait pas possible de réduire le volume du PV. Ne pourrait-on pas avoir un PV décisionnel ?

M. le Président : répond que le PV doit permettre aux gens de suivre l'activité du Conseil et des débats. C'est un document public. C'est un point qui peut être discuté.

Mme Sonia Weil : constate l'impact du changement de nom de notre Commune dans les bus. Ce n'est pas glamour d'entendre « Crans VD », on pourrait changer ça ?

Mme Joanna Pini : on ne peut pas changer ça, c'est le nom officiel de la Commune.

M. Alexandre Gaillard : le PV a-t-il une forme légale ou ne pourrait-on pas imaginer un podcast ? Trouver quelque chose qui soit plus abordable et rapide à lire.

M. le Président : le PV est un document officiel du Conseil qui doit être archivé dans un support papier spécial avec le sceau et les signatures authentiques. Ce sont là des caractéristiques impératives.

M. André Ramseier : demande si les billets du Caribana seront toujours en vente à la Commune pour les habitants.

Mme Joanna PINI : confirme que ce sera bien le cas.

Mme Christine Chauvet : y'aura-t-il une visite des installations de Caribana ?

M. le Syndic : oui, les membres du Conseil recevront une invitation.

M. Jean-Marc Filistorf : souhaite revenir sur le programme de législature qui présente une évolution angoissante de l'avenir : régime fiscal, vieillissement de la population, flambée des prix, repli sur soi, etc. On y trouve malgré tout, des éléments ambitieux, comme la rénovation énergétique des bâtiments communaux, une politique d'encouragement du privé en matière de transition énergétique, de la mobilité douce, et surtout les 2 projets phares qui sont l'aménagement du port et la réflexion autour du sport. Il souhaite connaître ce qui est prévu maintenant, quelles sont les prochaines étapes ?

M. le Syndic : la première priorité est la salle communale et c'est probablement la seule chose que nous pourrions faire durant cette législature. Nous n'avons pas oublié les autres projets, mais c'est un grand projet et nous allons revenir à la séance de juin avec quelque chose que nous espérons d'alléchant.

Mme Joanna Pini : précise que le projet de salle communale est le point principal qui permet de définir son emplacement et qui déterminera le reste des projets. La Municipalité a analysé toutes les parcelles afin de déterminer l'emplacement de la salle communale. Elle a également identifié les besoins au niveau de la salle communale.

M. Jean-Marc Fillistorf : souhaite que la Municipalité continue à étudier les 2 autres sujets et craint que ceux-ci soient laissés de côté. Sinon, nous n'atteindrons jamais nos ambitions.

M. Marc-Henri Barrail : craint que le projet de salle communale ne bloque les autres projets. Il comprend les contraintes financières et les raisons qui ne permettent pas de tout faire en parallèle, mais déclarer que la Municipalité va se concentrer sur la salle et pas sur le reste est un petit peu limitatif.

M. le Syndic : répond que la décision de l'emplacement de la salle communale va déterminer le reste des projets. La Municipalité a eu des discussions avec le président du club de foot et les réflexions sont déjà bien avancées sur ce plan. La zone du port n'a effectivement pas encore été examinée pour l'instant. M. le Syndic veut rassurer le Conseil que rien ne passera à la trappe. Il s'agit d'une question de temps, de priorité et aussi d'argent.

M. Michel Lambelet : informe le Conseil que la soirée de la chorale aura lieu ce week-end et que les soirées du Théâtre de Crans sont fixées le 20 et le 21 avril.

Mme Nathalie Sauvain : informe l'assemblée qu'il n'y a pas eu de recours au sujet des déchets.

La parole n'est plus demandée. Le Président lève la séance.

Fin de la séance à 22 h 32.

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président
M. Henri BOSSERT



La secrétaire
Mme Fabienne Vionnet

Glossaire

AJET : Association pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte (préscolaire et parascolaire)

ASCOT : Association Scolaire de Terre Sainte

UAPE : Unité d'Accueil Pour Ecoliers

Crèche : La Poussinière

SITSE : Services Industriels de Terre Sainte et Environs

ORPC : organisme régional de protection civile

SDC : Société de Développement de Crans

IDHEAP : Institut des hautes études en administration publique, de l'Université de Lausanne

Terre Sainte : <https://terresainte.ch/>